



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique*

*Secrétariat d'Etat chargé de la Famille et de la Solidarité*

*La Secrétaire d'Etat*

Paris, le  
CAB/NM/OL/DB  
Scop A 10 015266

19 MAI 2010

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les réflexions exprimées par Madame Huguette PAPIAU, Présidente de l'Association Jumeaux et Plus 45, concernant la réforme du complément de libre choix d'activité.

Le Président de la République a rappelé dans son discours du 13 février 2009 concernant la Médaille de la famille, l'importance qui doit être accordée à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Comme il l'a souligné à cette occasion, le congé parental de longue durée peut être à l'origine de difficultés professionnelles pour les mères, compte tenu de leur éloignement trop longtemps du marché de l'emploi.

C'est pourquoi, il a souhaité que soit engagée une réflexion approfondie sur une amélioration de ce dispositif afin de donner aux mères ou aux pères la possibilité de bénéficier d'un congé parental plus court et mieux rémunéré, favorisant le retour à l'emploi et fondé sur le principe du libre choix.

La réforme devra favoriser un meilleur équilibre au sein de la famille, pour aider les femmes dans leur carrière professionnelle. Sur les 573 500 congés parentaux pris dans le cadre du complément du libre choix d'activité (CLCA), seulement 1 % sont pris par des pères. Cela signifie que, encore aujourd'hui, malgré les progrès réalisés dans ce domaine, les femmes effectuent la majorité des tâches ménagères et ont en charge l'éducation des enfants. Le congé parental doit donc devenir plus attractif pour les hommes et je souhaite à cet égard que soit étudiée la possibilité de créer une période de congé réservée à chacun des parents.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Sénateur du Loiret  
Vice-Président de la Commission des Lois  
Ancien Ministre  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

.../...

Il s'agit d'ancrer dans les faits l'égalité hommes-femmes en évitant la mise à l'écart du marché du travail, qui concerne près de 800 000 femmes chaque année, et en leur donnant le choix d'avoir des enfants sans pour autant renoncer à leur activité professionnelle.

Le Haut Conseil de la Famille, saisi en septembre 2009, a mené une réflexion sur ce sujet. Il a rendu son avis le 11 février 2010.

En parallèle, le Gouvernement doit poursuivre ses efforts pour développer et diversifier l'offre de mode d'accueil de qualité pour les jeunes enfants car aujourd'hui, une femme sur deux prend un congé parental par défaut, faute d'avoir trouvé un mode d'accueil adapté.

Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est une priorité du Gouvernement qui s'est fixé comme objectif la création de 200 000 places de garde supplémentaires d'ici 2012. 100 000 nouvelles places seront créées en accueil collectif et 100 000 nouvelles places d'accueil auprès des assistantes maternelles.

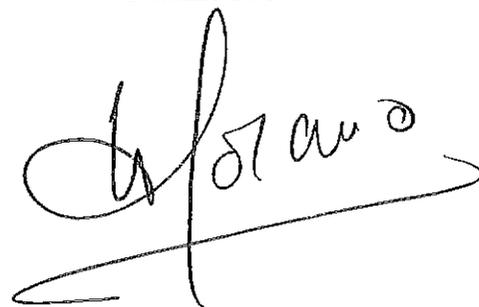
Pour atteindre cet objectif, j'ai signé le 9 avril 2009 la convention d'objectifs et de gestion (COG) liant l'Etat et la CNAF pour les années 2009-2012, et qui prévoit une augmentation de 7,5% du Fonds national d'action sociale (FNAS). Cette augmentation représente une enveloppe de 1,3 milliard d'euros supplémentaires pour le financement de 100 000 nouvelles places d'accueil collectif soit 76 000 en crèches collectives, 10 000 places de crèches d'entreprise, 4 500 places de crèches hospitalières, 1 500 places de micro-crèche, 8 000 places de jardin d'éveil et plus de 1 500 places de crèche « espoir banlieue ».

Un an après la signature de la COG 2009-2012, le premier bilan est d'ores et déjà favorable. Plus de 13 000 places de crèches ont été créées l'an dernier, 32 700 enfants supplémentaires ont pu être accueillis en garde collective et plus de 21 000 enfants auprès des assistantes maternelles.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

C. d. c. L. f.

Nadine MORANO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadine Morano', written over a horizontal line.